

Catherine Turin
Place du Motty 25
1024 Ecublens

Monsieur
Frédéric Hubleur
Président du Conseil communal
d'Ecublens
Ch. de Veilloud 54
1024 Ecublens

Ecublens, le 13 octobre 2008

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

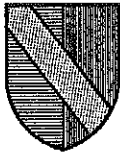
Veillez prendre acte de ma démission du Conseil communal, ainsi que des diverses commissions permanente et ad hoc, avec effet immédiat.

Cette décision, mûrement réfléchie, résulte d'une charge toujours croissante de mes responsabilités privées et professionnelles qui m'empêche de m'impliquer tel que je le souhaiterais dans le mandat politique pour lequel j'ai été élue.

En vous remerciant, ainsi que tous les conseillers, de m'avoir fait partager nombre de moments forts de la vie de notre commune, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Copie : M. Hans-Peter Guilbert, Président du groupe FORUM



ASSOCIATION DU PERSONNEL
COMMUNAL D'ECUBLENS/VD
p.a. Office du personnel
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 16 octobre 2008

Conseil communal d'Ecublens
A l'att. de M. Michel HÄUSERMANN,
Secrétaire
Ch. de la Forêt 18
1024 Ecublens

Concerne : Nouveau règlement du personnel communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,


Par ces quelques lignes, notre Association tient à vous remercier d'avoir accepté, lors de votre séance du 3 octobre dernier, le nouveau règlement du personnel communal.


Le personnel communal pourra ainsi bénéficier d'avantages supplémentaires qui seront fort appréciés.

Avec nos remerciements réitérés, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de l'APCE

Le Président : La secrétaire :


Th. Andreoni


M. Pittolaz

Michel Hausermann

De: Ronald Angelil [rangeliil@tvtnmail.ch]
Envoyé: mardi, 14. octobre 2008 16:48
À: michel.hausermann@tvtnmail.ch
Objet: FW: SIE SA

-----Original Message-----

From: Ronald Angelil [mailto:rangeliil@tvtnmail.ch]
Sent: mardi, 14. octobre 2008 14:55
To: 'michel.hausermann@bluewin.ch'
Subject: SIE SA

Monsieur le secrétaire du conseil communal,

Je m'adresse à vous ainsi qu'au bureau et je l'espère au reste du conseil communal.

Je viens de lire dans la presse de ce jour que les tarifs de l'électricité seront majorés à cause de la future taxe d'usage du sol ce qui me surprend.
En effet, lors de la constitution de la société anonyme SIE SA, le conseil d'administration par la bouche de M. Pierre Kaelin avait informé les conseils des communes propriétaires que cette taxe serait perçue pour compenser les annuités de 7% qu'elles recevaient jusqu'alors et qui ne pouvait plus être payé sous aucune forme. Ceci suppose que la SIE SA aurait payé la taxe d'usage du sol sans augmenter les tarifs d'électricité puisqu'elle ne payait plus les 7%.

L'article nous explique que cette taxe d'usage du sol serait « une manière de décourager l'arrivée d'entreprise rivales à SIE SA » ! Si tous les concurrents payent la taxe, tous seraient sur un même pied d'égalité. Mais ceci est aussi vrai si tous les concurrents ne payent **pas** la taxe. Si SIE SA était la seule à ne pas payer la taxe, c'est seulement dans ce cas qu'elle bénéficierait d'un avantage compétitif.

La seule justification de cette taxe est de faire profiter les communes actionnaires du SIE SA de rentrées fiscales en taxant les entreprises étrangères à l'Ouest Lausannois. Soit. Mais cela suppose qu'il y ait une compensation pour les consommateurs qui payent la facture sinon, il faut compter cette taxe comme un impôt occulte qui échappe au contrôle du conseil communal.

Je vous prie d'agréer Monsieur le secrétaire du conseil communal ainsi que vos collègues du bureau, mes salutations les meilleures.

Ronald Angelil



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 6 nov. 2008

Type : Postulat Motion Amendement (sous amendement)
 Autre (préciser) sous amendement

Sujet : Préavis 22

→ Biffer la parenthèse de l'amendement au sujet de l'art. 10

c'est-à-dire biffer

(un par parti)

Nom, Prénom : TURIN Philippe

Signature :



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 6 novembre 2008

Type : Postulat Motion Amendement

Sujet : Préavis no 22/2008

Sous-amendement relatif à l'art. 10 "commission du fonds et attribution"

Cette commission est composée de 5 membres, dont le mandat est renouvelable et se compose de la façon suivante :

- 1 membre de la Municipalité
- 1 collaborateur technique de la commune
- 1 expert indépendant
- 2 membres du Conseil communal

Nom, Prénom : Karley, Anne

Signature : [Signature]



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 6 novembre 2008

AMENDEMENT

Sujet : préavis 22 / 2008 - Perception d'un émolument pour l'usage du sol et d'une taxe pour alimenter un fonds pour le développement durable et règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Afin de garantir un équilibre entre le législatif et l'exécutif, je vous propose, au nom du groupe PSIG, l'amendement suivant à l'article 10 - Commission du fonds et attribution :

L'article 10 du règlement du préavis est complètement remplacé par le texte suivant :

Article 10.- Commission du fonds et attribution

Une commission consultative est mise en place au début de chaque législature. Elle est composée de 5 membres dont le mandat est renouvelable.

Cette commission est constituée de:

- 1 membre de la Municipalité, désigné par la Municipalité;
- 1 collaborateur technique de la Commune, désigné par la Municipalité;
- 1 expert, désigné par la Municipalité;
- 2 membres du Conseil Communal, élus par le Conseil Communal.

Cette commission s'organise elle-même.

Nom, Prénom : IBARROLA Aitor

Signature :



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 6 novembre 2008

AMENDEMENT

Sujet : préavis 22 / 2008 - Perception d'un émolument pour l'usage du sol et d'une taxe pour alimenter un fonds pour le développement durable et règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Afin de garantir un équilibre entre le législatif et l'exécutif, je vous propose, au nom du groupe PSIG, l'amendement suivant à l'article 10 - Commission du fonds et attribution :

L'article 10 du règlement du préavis est complètement remplacé par le texte suivant :

Article 10.- Commission du fonds et attribution

Une commission consultative est mise en place au début de chaque législature. Elle est composée de 5 membres dont le mandat est renouvelable.

*

Cette commission est constituée de:

- 1 membre de la Municipalité, désigné par la Municipalité;
- 1 collaborateur technique de la Commune, désigné par la Municipalité;
- 1 expert, désigné par la Municipalité;
- 2 membres du Conseil Communal, élus par le Conseil Communal.

Cette commission s'organise elle-même.

Nom, Prénom : IBARROLA Aitor

Signature

* elle est chargée de:

1. proposer l'octroi des subventions;
2. promouvoir le fonds.

Préavis 23/2008

Voilà une bien belle façon que la municipalité a trouvé pour déguiser un impôt supplémentaire. Certes cette taxe a cours dans plus de 250 communes actuellement et 20 autres ont déposés des préavis dans le même sens.

Actuellement la confédération nous taxe environ 0.2% sur le KW/h, l'Etat 0.205% et la commune voudrait nous prélever 0.8% soit un total cumulé de 1.205% par KW/h. Après cela, on s'étonne que le coût de la vie augmente.

Je rappelle que bon nombre d'habitations ont été encouragées dans les années 75 à 80 à se chauffer à l'électricité, de ce fait elles se trouveront précarisées par de telles taxes.

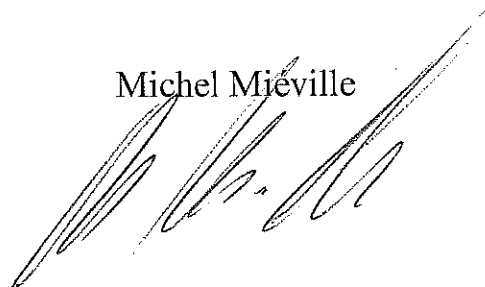
Hier on nous taxait sur les émissions de CO₂, aujourd'hui on nous prend ^{peu - peut-être} 0.8% de la masse salariale et 5 franc par habitant, enfants compris pour l'exploitation d'un réseau d'accueil, et dans ce préavis on nous propose de nous taxer 0.8% de notre consommation électrique.

Demain ce sera 0.1% de notre salaire pour la formation professionnelle sans compter les 0.0% ici et là, dans tous les autres domaines. Et bientôt également une taxe poubelles.

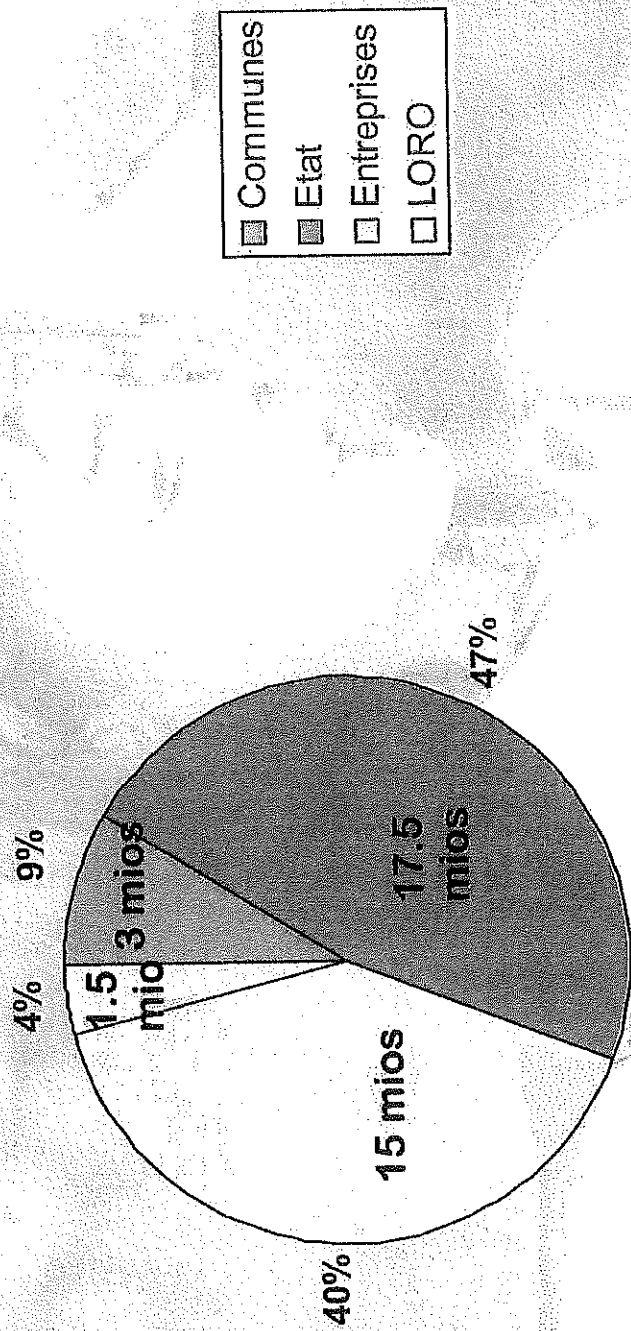
A quand un droit du sol sur le transport de l'eau ou celui de gaz, sur le téléréseau peut-être, ou encore mieux sur vos communications téléphoniques souterraine ou hertzienne ?

Somme-nous fou ou aimons-nous vraiment payer taxe sur impôt ou impôt sur taxe je vous laisse réfléchir à la question !!!!!!!!!!!

Michel Miéville



37 millions aux réseaux à l'horizon 2011



Ce montant ne représente qu'une partie du financement total de l'accueil de jour : les parents payent en moyenne 40% des coûts, les membres du réseau 44%.

Interpellation au sujet de l'aménagement de la rte du Bois

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Lors du conseil communal du 6 mars 2008, au sujet du préavis 4/2008 portant sur l'abaissement de la chaussée de la route du Bois, j'ai émis le vœu qu'une bande cyclable soit réalisée dans le sens nord-sud afin d'améliorer la situation des cyclistes et favoriser l'avancement des tracés de mobilité douce du schéma directeur de l'Ouest dont ce tronçon fait partie.

Les travaux sont actuellement terminés et aucun aménagement n'a été réalisé sur ce tronçon.

J'interpelle donc la municipalité afin de connaître les raisons de cette absence d'aménagement.

Ecublens, le 6 novembre 2008

Jean-Luc Roggo



En réponse à l'intervention de M. Lanaz du 3 octobre dernier, relative à des interventions « disproportionnées » de la police de l'Ouest lors de contrôles ou d'infractions mineures et à son manque de collaboration avec le SDIS Chamberonne, à ma demande une enquête interne a été effectuée.

En ce qui concerne le manque de collaboration, les deux entités se plaisent à relever que la relation entre le service du feu et la Polouest est en règle générale excellente.

D'autre part, et à l'initiative de l'état-major de Polouest, les SDIS de l'Ouest et le commandement de la police se rencontreront le 13 novembre prochain, afin d'évoquer et d'intensifier cette collaboration.

Pour ce qui concerne les interventions et contrôles de routine, ceux-ci répondent à certains critères tenant compte en particulier de la sécurité tant des intervenants que des personnes contrôlées.

L'émotion ressentie lors de tels contrôles est fonction de la sensibilité de chacun.

Il est bien entendu que certains collaborateurs de Polouest peuvent probablement, en quelques circonstances, ne pas avoir toujours agi de manière tout à fait adéquate, ce qui reste tout de même l'exception au vu des constatations et remarques à disposition du commandement.